

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le trois octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET - HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : Mme BOFFELLI à Mme CHATELIER
Absente : Mme CHATEAU
Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2017**

Le compte rendu de la réunion du 05 Septembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **APPROBATION DE L'AJOUT D'UNE DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour ; cet ajout est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Actualisation des Tarifs Assainissement pour 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut revaloriser la redevance Assainissement recouvrée par les services de la SAUR au profit de la collectivité. Une telle actualisation doit être votée avant le 20 novembre 2017.

Monsieur le Maire indique que ces tarifs ont déjà été revalorisés avec une hausse de 2% pour 2017.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour une nouvelle revalorisation ou le maintien des tarifs appliqués en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** le maintien des tarifs de la redevance pour l'Assainissement collectif pour l'année 2018.

- **Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics,

Considérant que l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant qu'une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permet d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés

Dans ces conditions, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **permet** à Monsieur le Maire:

- d'**autoriser** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- d'**accepter** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- de **signer** la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- d'**accepter** que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- d'**autoriser** le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords cadres au nom du groupement.

- **Délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités de mettre en place un nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce dernier a été introduit pour la Fonction Publique d'Etat par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Une circulaire interministérielle du 3 avril 2017 impose la mise en place du RIFSEEP dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, préalablement à la mise en place du RIFSEEP, la collectivité doit saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Gironde pour avis, et lui fournir un ensemble de documents préparatoires qui seront alors étudiés.

La délibération sous sa forme définitive doit mentionner la date de l'avis rendu par le Comité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération relative à la mise en place du RIFSEEP, soumis au Comité Technique. (Délibération 2017-10-03 (b) détaillée lors du prochain compte rendu)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 01/01/2018.

- **Vente du bâtiment de l'Ancienne Poste cadastré B 1916.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'étude de Maître Massabie en charge de la vente du bâtiment de l'ancienne Poste.

Dans celui-ci le notaire indique que la délibération 2016-01-02 l'autorisant à signer tout document relatif à la vente du bien ne peut suffire pour signer l'acte de vente définitif, il est nécessaire que soit mentionné le prix de vente.

Monsieur le Maire rappelle que le prix avait été fixé à 60 000 € net revenant à la commune, 5 000 € correspondaient aux honoraires de l'agence en charge de la vente ; soit un prix total de 65 000 €.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée B 1916.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de l'ancienne poste pour le prix indiqué ci-dessus.

- **Questions Diverses.**

Projet « Ecole Numérique »

Plusieurs sociétés spécialisées dans l'équipement numérique de classes ont été consultées ; Monsieur Dehaspe de Gironde Numérique, référent dans le domaine, a accompagné élus et enseignants dans le choix des équipements selon différents critères, notamment la performance et qualité des produits proposés.

Les tarifs portés sur les devis de RI2T semblent élevés, mais la qualité des produits et du service est certaine.

L'équipement des classes selon le Projet « Ecole Numérique » reste onéreux. Afin de bénéficier d'un maximum de subventions, et de meilleurs prix, nous avons contacté le Conseil Général afin d'être guidés pour subventionner au mieux le projet et adhéré au groupement de commandes de Gironde Numérique pour l'acquisition des matériels et logiciels.

Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018-2019

✓ Depuis le décret de juin 2017, il revient aux collectivités de choisir entre maintenir la semaine d'école à 4,5 jours ou de la réduire à 4 jours (sans TAP).

Pour la rentrée 2017-2018, le délai octroyé par l'Etat pour organiser les rythmes scolaires n'a pas permis à la Commune – puisque fonctionnant en cohérence avec la CCB – de modifier la politique engagée.

Un projet de fonctionnement s'anticipe, alors la réflexion est lancée pour la rentrée prochaine et un calendrier doit permettre les démarches... (Avis des Conseils d'école, PEDT, ramassage scolaire par le Conseil Régional, etc.).

En tout état de cause, il sera difficile voire impossible pour une commune de fonctionner sans la CCB pour l'organisation des TAP qui sont liés aux rythmes scolaires de 4,5 jours hebdomadaires. Le Conseil Municipal se prononcera avant la fin de l'année 2017 en fonction de l'avis du Conseil d'Ecole, du positionnement des autres communes, et des financements possibles.

✓ Prévision des effectifs 2018-2019...

Aujourd'hui l'école de St Paul accueille 91 enfants, 90 sont prévus pour 2018-2019.

Travaux à l'école maternelle

Peintures murales et sol ; Remplacement de la porte d'entrée.

L'intervention des entreprises retenues se fera sur les vacances de Toussaints.

Présentation du rapport annuel 2016 du SMICVAL

Le Smicval, attentif aux évolutions techniques, réglementaires et humaines, propose un service toujours plus adapté, relevant des défis environnementaux, économiques et sociétaux.

Malgré des signes positifs et encourageants comme la stabilisation des tonnages en porte à porte ou la baisse des déchets enfouis ; la production des déchets par habitants croît et nous atteignons 627kg par an par habitant ! Cela montre qu'il reste des progrès à faire. Chacun de nous à son rôle à jouer au quotidien pour devenir un Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage (objectif de 2020).

Cette finalité implique d'accélérer le recyclage, renforcer la prévention, éviter au maximum l'enfouissement et mobiliser activement le territoire, par des campagnes de communication notamment. Le Smicval souhaite également apporter un service de qualité, limiter son impact carbone, favoriser la création d'emplois locaux. Et travailler dans des conditions de santé et de travail favorables.

Un « Smicval Market » a ouvert ses portes à Vayres dans le but de modifier les comportements par des alternatives de réemploi et de développement du recyclage.

Sont également prévus une réorganisation des collectes ou encore des travaux de modernisation des Pôles Recyclage.

Une forte hausse tarifaire est constatée par les professionnels...

Le Smicval espère restreindre les abus... en effet, de nombreux professionnels se déguisent en particuliers pour évacuer des déchets... le coût engendré par ces excès est répercuté sur les administrés.

Les manifestations

✓ Halloween 31 Octobre ...

Décoration dans le hall de la salle polyvalente ;

Défilé organisé par l'Amicale Laïque à 15h.

✓ Journée dédiée à la lecture... à l'initiative de l'Amicale Laïque :

« La Yourte à lire » sera installée dans le hall de la salle polyvalente le jeudi 09 novembre. La compagnie Duodélire accueillera les enfants durant la journée d'école.

Marché de Noël... le vendredi 08 décembre

Déjà de nombreux artisans se sont inscrits, proposant une large diversité de produits.

Travaux

Voirie : La Colas intervient dans les prochains jours aux Davids et sur différentes voies.

Presbytère : les curage et busage du fossé ont débuté ce lundi 02 octobre.

STEP - Zone de Rejet végétalisée : Les travaux devraient débuter d'ici fin octobre ; l'échéance de fin de travaux étant la fin de l'année civile.

Vœux du Maire

La date est fixée au 05 janvier 2018 à 18h30.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 21h10.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Mardi 14 Novembre 2017 à 19h.**